

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 783

présenté par  
Mme Le Houerou

**ARTICLE 33**

Après l'alinéa 79, insérer l'alinéa suivant :

« 32° *bis* À l'article L. 766-2, les mots : « à l'article L. 621-3 » sont remplacés par les mots : « aux articles L. 611-1, L. 640-1 et L. 723-1 du présent code ainsi qu'à l'article L. 722-8 du code rural et de la pêche maritime ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de conséquence.